



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024 A 19H30

<p>DATE DE CONVOCATION : 02.09.2024</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 16</p> <p>Présents : 10</p> <p>Pouvoirs : 3</p> <p>Votants : 13</p> <p>Secrétaire de séance : Mathilde TIGNOLA</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre, le neuf septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc HILLAIRET, Maire.</p> <p>Présents : Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN,</p> <p>Absent excusé ayant donné procuration : Anne-Lise BRUNET a donné pouvoir à Christiane DOUTEAU Alain GUILMENT a donné pouvoir à Claude POIRAUD Christophe BARDINI a donné pouvoir à Marc HILLAIRET</p> <p>Absent : Chloé MERLET excusée Bernard ALINCANT, Jérôme LAIDET absents</p>
--	---

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02.08.2024

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 02.08.2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'approuver le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

Décisions du Maire

- Engagements comptables :

ENGAGEMENTS BUDGET PRINCIPAL AU 02/09/2024					
N°	Tiers	Objet	Compte	Montant	Montant reste engagé
1	SONORISATYON 8	SONORISATION POUR LA BOUM DES ENFANTS LE 31/10/2024	623	455,34 €	455,34 €
5	VALOT TP	EXTENSION RESEAU PLUVIAL RUE BEAUSEJOUR	2152	8 719,20 €	1 152,00 €
11	LABORATOIRE	ANALYSES ALIMENTAIRES RESTAURANT SCOLAIRE	622	622,87 €	493,55 €
14	MAISON DES COMM	PRESTATIONS ARCHIVES POUR MAI 2024 - 8 SEMAINES	611	9 600,00 €	480,00 €
40	ATPR	ENTRETIEN BALAYAGE DE LA VOIRIE	615231	4 169,78 €	2 577,08 €
66	PROTECTION C-01	FORMATION PSC1 POUR 15 AGENTS	618	650,00 €	650,00 €
76	R.VIAUD	NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LA MAIRIE - RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE DES FETES	2181	521,16 €	521,16 €
81	FAMILLES RUR	PROJECTION CINEMA EN PLEIN AIR LE 16 AOUT 2024	623	2 423,17 €	2 423,17 €
82	EIFFAGE ROUT	PATA POUR REVETEMENT DE CHAUSSEES SUR TOUTES LES ROUTES	60633	6 030,00 €	6 030,00 €
83	STTP	CURAGE DES FOSSES A LA CHAVELLERIE	60633	5 208,00 €	5 208,00 €
85	FREETNESS	MOBILIERS POUR ESPACE SANTE - AIRE DES LAVANDIERES	2188	9 432,00 €	9 432,00 €
89	MICHENAUD DAMIE	CHANGEMENT FENETRE ATELIERS MUNICIPAUX POUR MISE AUX NORMES SECURITE	2181	1 482,86 €	1 482,86 €
92	ECCS	CLIMATISATION POLE CULTUREL	2181	22 587,58 €	22 587,58 €
96	SUPER U LA M	CARBURANT POUR PETITS MATERIELS	60622	156,31 €	156,31 €
98	R.VIAUD	MAINTENANCE DES EXTINCTEURS - MISE EN CONFORMITE	61558	655,04 €	655,04 €
100	JEUX BULLE	JEUX DE BULLES POUR CINEMA EN PLEIN AIR	623	296,00 €	296,00 €
101	SETIN	ACCESSOIRES POUR MATERIEL PORTATIF	60632	99,94 €	99,94 €
102	VENDEE DISTRIBU	REPARATION TRACTO PELLE - FUIE HYDRAULIQUE-CHANGEMENT ACTE DE STABILISATION-REPA	61551	4 457,75 €	4 457,75 €
103	TPI - TRAITEMEN	CHANGEMENT BOTTIER POMPE ARROSAGE STADE CAUSE ORAGE	6068	1 067,92 €	1 067,92 €
106	VRIGNON Andy	LOCATION STRUCTURE GONFLABLE POUR LE 16/08/2024	623	100,00 €	100,00 €
112	ACTUEL VET	VETEMENTS POUR SERVICES TECHNIQUE + SABOT RESTAURANT SCOLAIRE	60636	1 963,21 €	835,95 €
117	AQUAPOL	PROTECTION VISUEL HALL ACCUEIL - WC ET URBANISME	2184	1 216,32 €	1 216,32 €
118	CABINET THOUZEA	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR MODULAIRE CENTRE DE LOISIRS	203	1 860,00 €	1 860,00 €
120	MANUTAN COLLECT	VITRINE EXTERIEUR SALLE DE SPORT	2181	354,00 €	354,00 €
121	MANUTAN COLLECT	TABLEAU BLANC CLASSE ET PANNEAU D AFFICHAGE MOBILE	2184	741,05 €	741,05 €
123	TRAIT D UNION	DESTRUCTION REGLEMENTAIRE ARCHIVES MAIRIE	611	442,92 €	442,92 €
124	IGESOL	ETUDE GEOTECHNIQUE MODULAIRE PERISCOLAIRE	203	2 976,00 €	2 976,00 €
125	LE CARRELEUR NI	REFECTION CARRELAGE ENTREE MAIRIE	2181	4 224,42 €	4 224,42 €
126	TESSIER BAUDRY	REFECTION DE LA SALLE DU CONSEIL ET DU HALL ET DE LA CAGE D'ESCALIER MAIRIE	2181	9 528,08 €	9 528,08 €
127	PROUTEAU Fre	ELAGAGE LAMIER BUISSON DANS LES CHEMINS DE LA COMMUNE	615231	2 328,56 €	2 328,56 €
128	APAVE IC ATLANT	DIAGNOSTIC SOLIDITE PLANCHER ETAGE MAIRIE	6156	780,00 €	780,00 €
129	APAVE IC ATLANT	MISSION SPS POUR CONSTRUCTION MODULAIRE CENTRE DE LOISIRS	203	1 860,00 €	1 860,00 €
130	APAVE IC ATLANT	MISSION CTC ET PRESTATION PONCTUELLE POUR CONSTRUCTION MODULAIRE CENTRE DE LOISIR	203	4 055,00 €	4 055,00 €
221	SECOM ALU	ENG. 2023 - REPARATION BRISE SOLEIL POLE CULTUREL SUITE A INFILTRATIONS	615221	1 125,00 €	1 125,00 €
TOTAL				112 189,48 €	92 653,00 €
PAS D'ENGAGEMENT EN COURS POUR LES AUTRES BUDGETS					

- Droit de préemption urbain – zone UB : Sans objet
- Louage des choses : Sans objet

2. URBANISME – VOIRIE : Parking du pôle santé : Déclassement du domaine public et cession de l'emprise des stationnements

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de cession de parcelles place du pôle santé pour la construction d'un pôle santé par le bailleur social SAFIR-PODELIHA.

Sur ce projet, 6 places de stationnement d'une superficie de 82 m² sont situés sur l'emprise du domaine public :

Il convient de procéder au déclassement du domaine public pour une surface de 82 m² située parking du pôle santé attenant à la parcelle AB n°57p, afin de céder ces stationnements au bailleur social SAFIR-PODELIHA selon avis des domaines en date du 22.08.2024.

Vu le projet de plan de division,

Vu l'avis des domaines en date du 22.08.2024,

Vu l'avis des commissions urbanisme-voirie et finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- De procéder au déclassement du domaine public pour une surface de 82 m² située parking du pôle santé attenant à la parcelle AB n°57p;
- De céder à SAFIR-PODELIHA 6 places de stationnement d'un montant de 6000 € HT (1000 € par place) selon avis des domaines en date du 22.08.2024
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

3. URBANISME – VOIRIE : Déclassement et cession du puits communal au 2327 route de la Blaire

Madame Christiane DOUTEAU, Adjointe à l'urbanisme présente au Conseil Municipal la demande de Mme Guezard Nadège pour l'acquisition d'une portion du domaine public incluant un puits. Elle présente le projet de division.

Vu l'avis des domaines en date du 23.08.2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme-voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- De déclasser du domaine public la partie correspondante à l'emplacement du puits d'une superficie de 31 m²
- D'émettre un avis favorable à la cession de cette portion de domaine public incluant le puits située 2327 route de la Blaire d'une superficie de 31 m² à Madame Guézard Nadège ;
- De fixer le montant de la cession à 1510 € HT conformément à l'avis des domaines en date du 23.08.2024 ;
- Dit que les frais de division, de bornage, de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. URBANISME : DIA Zone UA

Madame DOUTEAU Christiane, Adjointe à l'urbanisme présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain pour la zone UA:

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, Arrondissement)	Localité	Superficie
11B	AC	173	11B, rue du Moulin	GROSBREUIL	00 ha 01 a 08 ca

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir

5. VOIRIE : Travaux voirie route de la chevalerie

Claude POIRAUD, adjoint à la voirie présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour la réalisation d'enrobés route de la chevalerie et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société COLAS pour un montant de 44 310 € HT soit 53 172 € TTC

Vu l'avis des commissions voirie et finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au devis de la société COLAS pour un montant 44 310 € HT soit 53 172 € TTC pour la réalisation d'enrobés route de la chevalerie.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

6. VOIRIE : Convention SYDEV de mise à disposition d'un terrain par une personne physique ou morale pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique – la Forêt

Claude POIRAUD, Adjoint à la Voirie présente au Conseil Municipal la proposition du Sydev pour déterminer les modalités techniques, administratives et financières régissant la mise à disposition du terrain situé à la foreterie section B n° 0943 d'une superficie de 7280 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la convention conclue à titre gratuit du SYDEV de mise à disposition d'un terrain par une personne physique ou morale pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique à la Forêt,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

7. FINANCES : Redevance d'occupation du domaine public GRDF

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur Grosbreuil donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, d'un montant de 453 € au titre de l'année 2024.

Pour le règlement de cette redevance, GRDF demande une délibération du Conseil Municipal.

Vu l'avis de la commission finances du 28.08.2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'émettre un avis favorable au versement de cette redevance GRDF d'un montant de 453 € au profit de la commune de Grosbreuil
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

8. PERSONNEL COMMUNAL : Service restaurant scolaire – Emploi permanent – Contrats à durée déterminée - Article L 332-8 5° du Code Général de la fonction publique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Raisons qui justifient la création de l'emploi :

- service et accompagnement des enfants durant la pause méridienne en fonction des nécessités du service de restauration scolaire

Cadre des emplois à créer : adjoint technique

Il convient donc de créer trois emplois d'agent en charge du service et de l'accompagnement des enfants durant la pause méridienne à temps non complet de 12h15 à 13h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire à compter du 02/09/2024 et jusqu'au 04/07/2025 inclus, période prévue susceptible de renouvellement

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de trois emplois d'agent en charge du service et de l'accompagnement des enfants durant la pause méridienne à temps non complet de 12h15 à 13h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire à compter du 02/09/2024 et jusqu'au 04/07/2025 inclus, période prévue susceptible de renouvellement

Ces emplois pourront être pourvus par des agents relevant du grade ou cadre d'emplois des adjoints techniques

Vu l'avis de la commission personnel communal du 28.08.2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la création de trois emplois d'agent en charge du service et de l'accompagnement des enfants durant la pause méridienne à temps non complet de 12h15 à 13h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire à compter du 02/09/2024 et jusqu'au 04/07/2025 inclus, période prévue susceptible de renouvellement, à raison de 5,24 heures par semaine :
 - Horaires : 1h30 de 12h15 à 13h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi par semaine scolaire
 - 6 heures hebdomadaires en période scolaire soit 5,24 heures lissées sur la période contractuelle

- Pour les fonctions suivantes : service et accompagnement des enfants durant la pause méridienne et accompagnement du repas de 12h40 à 13h25 d'un enfant ayant une notification MDPH
- Catégorie hiérarchique dont relève l'emploi (A, B ou C) : C
- Lieu d'affectation : Restaurant scolaire Grosbreuil

Dans l'hypothèse où le candidat retenu n'est pas fonctionnaire,

- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
 - motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 5° du code général de la fonction publique,
 - nature des fonctions : agent en charge du service et de l'accompagnement des enfants durant la pause méridienne
 - niveau de recrutement : Expérience dans le domaine de l'enfance (surveillance, accompagnement...)
 - niveau de rémunération : Indice majoré : 352
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

9. INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts de Vendée Grand Littoral – Organisation, Formation, Education en matière de sécurité routière pour les élèves des cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière domicilié sur la commune du Givre, a engagé une modification de ses statuts en séance du 20 juin 2024.

Cette démarche fait suite à une volonté politique du Comité Syndical, de Sud Vendée Littoral et de Vendée Grand Littoral de transférer la compétence de ce SIVU, en 2025, à chaque EPCI concerné par les communes membres, après la dissolution du SIVU au 31 décembre 2024.

Etant donné le transfert déjà effectué pour Sud Vendée Littoral depuis le 1^{er} janvier 2018, il reste à Vendée Grand Littoral de se mettre en concordance. Par conséquent, cette prise de compétence doit s'opérer en 3 grandes étapes réglementaires suivant le calendrier ci-dessous et détaillé en annexe :

- **Etape 1** : De juin à septembre sur délibérations des 20 communes et des 2 EPCI, confirmées par arrêté préfectoral - **Modification – Notification des statuts du SIVU** à la date du **21 septembre 2024 au plus tard** - pour intégrer la Communauté de communes Vendée Grand Littoral entraînant la représentation et substitution des 20 communes listées ci-dessous : Angles, Champ Saint Père, Curzon, La Boissière des Landes, La Jonchère, Le Givre, Moutiers les Mauxfaits, Saint Avaugourd des Landes, Saint Benoist sur Mer, Saint Cyr en Talmondais, Saint Vincent sur Graon, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, Le Bernard, Longeville sur Mer, Poiroux, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Jard, Talmont Saint Hilaire.
- **Etape 2** : Courant septembre sur délibérations des 2 EPCI, confirmées par arrêté préfectoral - **Dissolution du SIVU au plus tard le 31 décembre 2024**
- **Etape 3** : **Au 01^{er} janvier 2025** – Date effective de **la prise de compétence pour chaque EPCI**

Parallèlement, pour être en adéquation avec le devenir du SIVU notamment sa future dissolution, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral propose la modification de ses statuts communautaires au 1^{er} janvier 2025, au titre des compétences supplémentaires en proposant la rédaction suivante :

- à l'item II.9 « Actions culturelles, touristiques et sportives » :
 - o **Organisation – Formation – Education en matière de sécurité routière pour les élèves des cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire de Vendée Grand Littoral**

A ce titre, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral contribuera aux charges financières au prorata des populations des communes citées supra. Pour des motifs liés aux implications budgétaires et comptables, cette évolution serait envisagée à partir de janvier 2025 avec la **convocation** d'une CLECT dans les mois à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 13 Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Rachel KONASZEWSKI, Didier PROUTEAU, Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Anne-Lise BRUNET (pouvoir à Christiane DOUTEAU), Alain GUILMENT (pouvoir à Claude POIRAUD), Christophe BARDINI (pouvoir à Marc HILLAIRET)

Abstentions : 0

Contre : 0

DECIDE

1. D'approuver la modification des statuts communautaires de Vendée Grand Littoral, tel que présentés et ci-annexés avec une prise d'effet au 1er janvier 2025,

2. De prendre acte que le syndicat devra être dissout pour transférer pleinement cette compétence à chaque EPCI et leur périmètre dédié.

Rapport des commissions

Sans objet

Questions diverses

Dates prochains conseils municipaux :

Lundi 7 octobre à 20h00

Lundi 9 décembre à 20h00

Lundi 23 septembre à 19h30 : Présentation modulaire aux membres du Conseil municipal et au bureau de la halte aux fripons.

Zone de loisirs : Sécurisation faite pour les élèves en attendant la fin du chantier

Rue de l'atlantique : alternat et ensuite route fermée avec déviation à communiquer

Commission PLUI le jeudi 26 septembre 14-15h à la Mairie de Jard sur Mer pour les OAP (ouvertures à projets)

Organisation de la Joséphine le samedi 5 octobre 15h00

La séance est levée à 20h10

Le Secrétaire de séance,



Mathilde TIGNOLA,

Conseillère municipale.

Le Maire,



Marc HILLAIRET

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 10.09.2024

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02.08.2024**
2. **URBANISME – VOIRIE : Parking du pôle santé : Déclassement du domaine public et cession de l'emprise des stationnements**
3. **URBANISME – VOIRIE : Déclassement et cession du puits communal au 2327 route de la Blaire**
4. **URBANISME : DIA Zone UA**
5. **VOIRIE : Travaux voirie route de la chevalerie**
6. **VOIRIE : Convention SYDEV de mise à disposition d'un terrain par une personne physique ou morale pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique – la Forêt**
7. **FINANCES : Redevance d'occupation du domaine public GRDF**
8. **PERSONNEL COMMUNAL : Service restaurant scolaire – Emploi permanent – Contrats à durée déterminée - Article L 332-8 5° du Code Général de la fonction publique**
9. **INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts de Vendée Grand Littoral – Organisation, Formation, Education en matière de sécurité routière pour les élèves des cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire**

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 10.09.2024

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	Excusée
Alain	GUILMENT	Excusé
Christiane	DOUTEAU	
Claude	POIRAUD	
Christophe	BARDINI	Excusé
Rachel	KONASZEWSKI	
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	
Xavier	JOSLAIN	
Stéphanie	BROSSET	
Peggy	LOIZEAU	
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	Excusé
Chloé	MERLET	Excusée
Jérôme	LAIDET	Excusé

